

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE BOUAYE

Communes de 1 000
habitants et plus

ARRONDISSEMENT
DE NANTES

Élection du maire et
des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

29

Nombre de conseillers en exercice

29

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le vingt cinq du mois de mai à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Bouaye

Etaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Jacques GARREAU	Mélanie BUFFARD	
Audrey GUITTONNEAU	Michel ALEXANDRE	
Freddy HERVOCHON	Dominique DEVAIS	
Bernadette BERTET	Fabien CUOMO	
Laurent LOUVET	Sophie PAVAGEAU	
Nadine ARROUMUGAMME	Jacques EPERVRIER	
Régis BERBETT	Mélanie DESGRIPPES	
Marie-Pierre RATEZ	Hervé LEPAGE	
Yannic FLYNN	Apolline CANAC	
Nicole CHOTARD	Sylvain CHARPENTIER	
Xavier VINET		
Marie-Bernadette BOUREAU		
Philippe LEMAIRE		
Nicole LE BLEVENEC		
Sébastien PARGUEY		
Ludivine OLIVAUD-HOUDELIER		
Thomas OLLIVAUX		
Elisabeth LE GOURRIEREC		
Bernard BARRAULT		

Absents ¹ :

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacques GARREAU, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Audrey GUITTONNEAU a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M^{me} Ludvine OLIVAUD HOUDELIER et M^{me} Melany DESGRIPPES

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 29
- f. Majorité absolue ⁴ 15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jacques GARREAU	23	Vingt-trois
Sophie PAVAGEAU	6	Six
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote /
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) /

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

Mr. Jacques GARREAU a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Mr. Jacques GARREAU élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit8..... adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de8..... adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à8..... le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté quedeux..... listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 29
- f. Majorité absolue ⁴..... 15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Audrey GUITTONNEAU	23	Vingt-trois
Sophie PAVAGEAU	6	Six
.....
.....
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

⁷ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.


Le maire (ou son remplaçant),



Le conseiller municipal le plus âgé,



Les assesseurs,



Le secrétaire,

COMMUNE : Bouaye
 Membre de (1) : Arkes - métropole

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
 MODÈLE A ou B


ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1/1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par <u>Jacques GARREAU</u>	<u>GARREAU Jacques</u>	<u>GARREAU Jacques</u>
Liste conduite par "	<u>GUILTONNEAU Audrey</u>	<u>GUILTONNEAU Audrey</u>
Liste conduite par "	<u>HERVOCHON Freddy</u>	
Liste conduite par "	<u>BERTET Bernadette</u>	
Liste conduite par "	<u>LOUVET Laurent</u>	
Liste conduite par "	<u>ARROUTH GANNIE Nadine</u>	
Liste conduite par "	<u>BERBETT Régis</u>	
Liste conduite par "	<u>RATEZ Marie - Pierre</u>	
Liste conduite par "	<u>FLYNN Yannic</u>	
Liste conduite par "	<u>CHOTARD Nicole</u>	
Liste conduite par "	<u>VINET Xavier</u>	
Liste conduite par "	<u>BOUREAU Marie Bernadette</u>	
Liste conduite par "	<u>LENAIRE Philippe</u>	
Liste conduite par "	<u>LE BLÉVENEC Nicole</u>	
Liste conduite par "	<u>PARGUEY Sébastien</u>	
Liste conduite par "	<u>OLLIVAUD HOUDELER Pauline</u>	
Liste conduite par "	<u>OLLIVAUD Thomas</u>	
Liste conduite par "	<u>LE GOURRIERE Elisabeth</u>	
Liste conduite par "	<u>BARRAULT Bernard</u>	
Liste conduite par "	<u>BUFFARD Adeline</u>	
Liste conduite par "	<u>ALEXANDRE Michel</u>	
Liste conduite par "	<u>DEVAIS Dominique</u>	
Liste conduite par "	<u>CUARO Fabien</u>	
Liste conduite par <u>Sophie PAVAGEAU</u>	<u>PAVAGEAU Sophie</u>	
Liste conduite par "	<u>EPERVRIER Jacques</u>	
Liste conduite par "	<u>DES GRIPPES Nélaury</u>	
Liste conduite par "	<u>LEPAGE Hervé</u>	
Liste conduite par "	<u>CANAC Apolline</u>	
Liste conduite par "	<u>CHARPENETIER Sylvain</u>	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

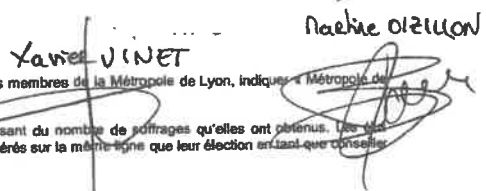
Fait à Bouaye le 15 Mars 2020

Le président,

 Jacques GARREAU



Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau, Virginie GRATO

Xavier VINET

 Nathalie OZUON

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale ou fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
 (2) A Paris, des conseillers de Paris
 (3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseillers municipaux.
 (4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.

DÉPARTEMENT
LOIRE ATLANTIQUE
 ARRONDISSEMENT
NANTES

COMMUNE :
BOUAYE

Accusé de réception en préfecture
 044-214400186-20200525-2020-DE
 Date de télétransmission : 26/05/2020
 Date de réception en préfecture : 26/05/2020
 habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	GARREAU Jacques	04/01/1962	15 mars 2020
Premier adjoint	Mme	GUITTONNEAU Audrey	28/03/1980	15 mars 2020
2 ^{ème} adjoint	M.	HERVOCHON Freddy	22/08/1968	15 mars 2020
3 ^{ème} adjointe	Mme	BERTET Bernadette	27/09/1960	15 mars 2020
4 ^{ème} adjoint	M.	LOUVET Laurent	11/05/1968	15 mars 2020
5 ^{ème} adjointe	Mme	ARROUMUGAMME Nadine	24/04/1984	15 mars 2020
6 ^{ème} adjoint	M.	BERBET Régis	02/09/1964	15 mars 2020
7 ^{ème} adjointe	Mme	RATEZ Marie-Pierre	18/07/1961	15 mars 2020
8 ^{ème} adjointe	M.	FLYNN Yannic	02/08/1978	15 mars 2020
1 ^{ère} CM	Mme	CHOTARD Nicole	08/08/1950	15 mars 2020
2 ^{ème} CM	M.	VINET Xavier	22/12/1951	15 mars 2020
3 ^{ème} CM	Mme	BOUREAU Marie-Bernadette	31/07/1959	15 mars 2020
4 ^{ème} CM	M	LEMAIRE Philippe	12/07/1965	15 mars 2020
5 ^{ème} CM	Mme	LE BLEVENEC Nicole	11/02/1965	15 mars 2020
6 ^{ème} CM	M	PARGUEY Sébastien	16/11/1965	15 mars 2020
7 ^{ème} CM	Mme	OLIVAUD-HOUDELIER Ludivine	27/01/1995	15 mars 2020
8 ^{ème} CM	M	OLLIVAUX Thomas	15/10/1990	15 mars 2020
9 ^{ème} CM	Mme	LE GOURRIEREC Elisabeth	14/01/1963	15 mars 2020
10 ^{ème} CM	M	BARRAULT Bernard	19/12/1955	15 mars 2020
11 ^{ème} CM	Mme	BUFFARD Mélanie	22/11/1991	15 mars 2020
12 ^{ème} CM	M	ALEXANDRE Michel	09/06/1963	15 mars 2020
13 ^{ème} CM	Mme	DEVAIS Dominique	04/06/1959	15 mars 2020
14 ^{ème} CM	M	CUOMO Fabien	20/12/1982	15 mars 2020
15 ^{ème} CM	Mme	PAVAGEAU Sophie	02/06/1976	15 mars 2020
16 ^{ème} CM	M	EPERVRIER Jacques	20/04/1953	15 mars 2020
17 ^{ème} CM	Mme	DESGRIPPES Mélanie	15/11/1988	15 mars 2020
18 ^{ème} CM	M	LEPAGE Hervé	25/10/1972	15 mars 2020
19 ^{ème} CM	Mme	CANAC Apolline	20/05/1974	15 mars 2020
20 ^{ème} CM	M	CHARPENTIER Sylvain	02/02/1971	15 mars 2020

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,
 A. le BOUAYE, le 25 MAI 2020

[Signature]

Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.